



DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Séance du 24 juin 2026

Présidence de Mme Christelle Luisier Brodard, présidente

Sur proposition du DFTS

LE CONSEIL D'ETAT DECIDE :

- de supprimer la mention de la commune de Oulens-sous-Echallens de la stratégie régionale des zones d'activités du Gros-de-Vaud, à la page 20 du rapport ;
- d'ajouter en page 20 du rapport, à des fins de clarté la mention « à l'exception de la commune de Oulens-sous-Echallens » ;
- d'approuver pour le solde les volets stratégiques et opérationnels du plan directeur régional des zones d'activités du Gros-de-Vaud.

Extrait conforme, l'atteste
LE CHANCELIER

Michel Staffoni



Commune d'Essertines-sur-Yverdon
1417 Essertines-sur-Yverdon

Essertines, le 25 mars 2025

Extrait de
Procès-verbal

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud

Dans sa séance du 24 mars 2025, le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon, ayant pris connaissance du préavis municipal et du rapport de la commission Adhoc a pris la résolution suivante :

- Approuve moins deux abstentions le Préavis 01/2025 sur le volet stratégique du Plan Directeur Régional relatif à la stratégie de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud

Avec nos compliments.

Au nom du Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon :

Le Président :

Pascal Henchoz



Le Secrétaire :

Denis Gaimard